

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

REFERENTIEL DU CQP CONTROLEUR TECHNIQUE VL

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de contrôles techniques de véhicules légers de catégories internationales M et N dont le poids total en charge n'excède pas 3.5 tonnes - L'ensemble des activités relevant du contrôle technique est réalisé conformément à la réglementation en vigueur - Utilisation du logiciel de contrôle et de l'outil de saisie directe - Réalisation de contrôles techniques périodiques et complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> · identification des points de contrôle sur le véhicule · détermination de la méthode de contrôle en fonction du véhicule et des instructions techniques · analyse des résultats fournis par les appareils de contrôle · analyse du niveau de criticité (mineur, majeur ou critique) des défaillances constatées au niveau des points de contrôle et des résultats fournis par les appareils · saisie de la liste des défaillances constatées sur le véhicule - Réalisation des contre-visites - Edition, vérification et validation du procès-verbal par apposition de la signature du contrôleur technique, la pose du timbre et de la vignette - Accueil de la clientèle, facturation et encaissement - Présentation et commentaire du procès-verbal du contrôle à l'utilisateur ayant présenté le véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et prendre en charge un client dans un centre de contrôle technique pour créer un climat de confiance en respectant la réglementation et les procédures qualité en vigueur • Réaliser l'identification d'un VL (Fonction 0) pour s'assurer de la conformité administrative du véhicule en contrôlant les différents documents et outils mis à disposition, en lien avec les différentes réglementations en vigueur • Contrôler les équipements de freinage d'un VL (Fonction 1) pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition et en analysant les mesures et constats visuels • Contrôler la direction (Fonction 2) et la liaison au sol (Fonction 5) d'un VL pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les mesures et constats visuels • Contrôler les éléments liés à la visibilité (Fonction 3) et autres matériels (Fonction 7) d'un VL pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition et en analysant les constats visuels • Contrôler les feux, les dispositifs réfléchissants et les équipements électriques d'un VL (Fonction 4) hors VE/VH pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les mesures et constats visuels • Contrôler le châssis et les accessoires de châssis d'un VL (Fonction 6) hors GPL/GNV pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les 	<p>Suite à un parcours de formation :</p> <p>Epreuve 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en situation portant sur : <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une prestation de contrôle technique d'un VL présentant 5 ou 6 défaillances dont 1 ou 2, de niveau majeur ou critique. - l'accueil et la clarification d'une intervention auprès d'un client mécontent à l'issue du CT de son véhicule. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents réglementaires sont identifiés • Les contraintes réglementaires et/ou d'implantation du matériel sont prises en compte dans la chronologie du contrôle technique • Les méthodes utilisées sont en adéquation avec les caractéristiques du véhicule • Les points de contrôles sont connus et en adéquation avec le véhicule • Le degré de gravité des défaillances est évalué et jugé correctement • Les défaillances justifiant la réalisation d'une contre-visite sont jugées/évaluées correctement • Les contrôles à réaliser lors d'une contre-visite sont connus • Les aspects sécuritaires liés au contrôle sont respectés • Le matériel de contrôle est utilisé conformément à la réglementation • Les résultats de mesure sont contrôlés pendant l'essai et avant édition

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>- Etablissement et transmission de tout document à caractère réglementaire, administratif et commercial</p>	<p>différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les constats visuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'ensemble des équipements spécifiques aux véhicules légers GPL/GNV pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les constats visuels • Contrôler les nuisances d'un VL (Fonction 8) pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les mesures et constats visuels • Contrôler les éléments propres aux véhicules spécifiques VL (Fonctions 10, 11, 12, et 13) pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les constats visuels • Contrôler, en toute sécurité, l'ensemble des équipements spécifiques aux véhicules électriques et hybrides pour s'assurer de la conformité technique du véhicule en lien avec les différentes réglementations en vigueur, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les mesures et constats visuels • Réaliser les visites complémentaires et les contre-visites, en lien avec les différentes réglementations en vigueur, sur un véhicule léger, pour s'assurer de la conformité technique du véhicule, suite aux éventuelles réparations effectuées à l'issue de la visite initiale, en utilisant le matériel à disposition, et en analysant les mesures et constats visuels • Editer un procès-verbal de contrôle technique VL en respectant les process qualité et réglementaire afin de s'assurer de la conformité des informations relevées pour mettre à disposition et commenter le document officiel au propriétaire • Restituer le procès-verbal et transmettre les différents documents relatifs au contrôle technique pour informer le client des éléments relevés et des obligations réglementaires en gardant une posture professionnelle et en adaptant son discours 	<p>Epreuve 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve écrite portant sur la réglementation du contrôle technique et sur les connaissances liées à chaque fonction de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles relatives à l'accueil et à la communication sont respectées • Les défaillances constatées sont restituées au client de manière claire, avec un langage adapté • Les objections sont traitées sur la base de la réglementation et de la sécurité routière • Les bases de communication mises en place permettent d'apaiser la situation de conflit ou d'agressivité • Les différentes dates de validité et les suites administratives sont clairement indiquées au client • Le traitement financier de la prestation est effectué • Les instances encadrant le contrôle technique sont identifiées correctement • Les documents réglementaires sont connus • Les contraintes réglementaires et/ou d'implantation du matériel dans la chronologie du contrôle technique sont connues • Les points de contrôle, le degré de gravité des défaillances et leurs conséquences sont connues
--	---	--	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la documentation technique et réglementaire - Entretien des postes de travail, des équipements de contrôle, etc... - Application des procédures qualité en vigueur dans le centre - Prise en compte des compteurs d'exception 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'environnement et le périmètre d'activité du contrôleur technique pour réaliser ses missions administratives, juridiques et réglementaires en respectant les exigences légales relatives au CTVL • Exploiter les ressources qualités, documentaires et informatiques relatives aux véhicules légers pour réaliser les missions administratives, juridiques et réglementaires en respectant les exigences légales relatives au CTVL • Réaliser l'entretien des postes de travail et la maintenance des équipements de contrôle relatifs aux véhicules légers pour effectuer les contrôles techniques en toute sécurité en respectant les normes d'homologation • Respecter les procédures qualité relatives aux véhicules légers pour améliorer le fonctionnement/la prestation du centre de contrôle technique et le savoir-faire du contrôleur technique en utilisant les différents outils et les dispositifs de suivi d'un système qualité Prendre en compte les différents outils du système qualité du centre de contrôle relatifs aux véhicules légers, afin d'améliorer la prestation, en analysant les statistiques et en traitant les différents indicateurs 	<p style="text-align: center;">Epreuve 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de cas portant sur la gestion réglementaire et administrative par un contrôleur technique <p>Candidats en VAE :</p> <p>Le candidat renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP. Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation liée aux contrôles complémentaires, aux véhicules spécifiques et aux véhicules gaz est appliquée • Les responsabilités du contrôleur technique sont connues • Les différentes sources d'informations sont clairement identifiées • La maintenance des différents matériels est connue • Les règles relatives à la conformité du matériel, à l'archivage et au suivi des contrats sont appliquées • Les étapes de suivi et de l'archivage des PV de contrôle sont appliquées • Les différents indicateurs de suivi sont connus • Les dysfonctionnements sont identifiés • Les actions correctives et curatives sont mises en œuvre
---	--	---	---

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

Le CQP est délivré par un jury paritaire composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation du candidat.

L'entretien de narration d'activité devant le jury porte sur l'appréciation de la compétence clé du CQP :

- Réaliser les contrôles techniques de véhicules légers dans le respect des procédures et de la réglementation en vigueur
- Identifier les points de contrôle, analyser leurs défaillances et juger leurs niveaux de criticité ainsi que leurs conséquences
- Organiser et gérer l'intervention du contrôle technique ainsi que la relation client.

- **Modalités de délivrance matérielle de la certification :**

Les certificats sont remis en main propre aux certifiés à l'issue du jury. Chaque établissement organise la remise des certificats à sa convenance. Le jury reçoit individuellement les candidats refusés pour motiver sa décision.

- **Prise en compte du handicap** dans les examens :

Les candidats qui présentent une déficience, incapacité, ou désavantage les plaçant dans une situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement de leurs épreuves (durée, conditions matérielles, assistance, ...). La demande doit en être faite auprès du Service Administration des Examens de l'ANFA via un formulaire de demande d'aménagement d'épreuves

- **Processus de rattrapage :**

Conformément à l'article 4 de l'avenant du 28 avril 2011 à l'Accord National Paritaire du 20 janvier 2004, les candidats peuvent, en cas d'échec à l'obtention du CQP, bénéficier, à leur demande, d'une nouvelle évaluation. Les candidats qui échouent devant le jury,

- Se voient remettre une attestation d'obtention de blocs de compétences.
- Se voient remettre une fiche de réinscription. S'ils souhaitent se réinscrire, les candidats ont 6 mois à partir de la date de jury initiale pour transmettre leur bulletin de réinscription
- Les candidats réinscrits repassent les évaluations auxquelles ils ont échoué ainsi que l'entretien de narration d'activité devant le jury. Ils sont repositionnés par le Service Administration des Examens de l'ANFA.

Cf documents joints en annexe : Règles générales de certification ; Référentiel du CQP